

C'est D'Ille !



Ermitage de St-Maurice



SOMMAIRE

RÉTROSPECTIVE	3	DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
CADRE DE VIE	4	URBANISME	13
SPORT ET ASSOCIATIONS	5	ÉLECTIONS	14
NOS ÉCOLES	6	ÉTAT CIVIL	15
SÉCURITÉ	7	TRIBUNE LIBRE	15
TRAVAUX EN COURS	8/9	CALENDRIER FIN D'ANNÉE	16
DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN	10/11		

C'est D'Ille !

Directeur de la publication :

Willy BURGHOFFER, Maire d'Ille sur Tet

Responsable de la rédaction :

Annabelle ALESSANDRIA, adjointe à la communication

Rédaction et photos :

Equipe municipale, SuponjiStudio, NC.

Impression :

Imprimerie du Mas

Mois de parution :

Novembre 2025

Dépôt légal :

24/10/2001



Informations utiles

Pour suivre l'actualité de la municipalité :

Rendez-vous sur le site Internet de la commune :

www.ille-sur-tet.com

Suivez-nous sur la page Facebook : [Ville d'Ille sur Tet](#)

Contactez-nous par mail : mairie@ille-sur-tet.com



ville d'Ille sur Tet

RÉTROSPECTIVE



Cérémonie
du 14 juillet 2025



Al-Chemist



Carpates Show



Diumentge català



Fest'ille night



Moments Musicaux
à l'orgue



Patrick Sébastien



Sardanes



Dragons Catalans



Octobre Rose : Atelier prévention



Salon artisanal mode & couture



Braderie petite enfance



Cérémonie
du 11 novembre 2025

Forum des associations illoises

Le samedi 6 septembre 2025, la ville d'Ille sur Tet a organisé son traditionnel Forum des Associations. L'événement s'est tenu à la Catalane de 9h à 16h.

Plus d'une quarantaine de stands ont permis de découvrir la richesse du tissu associatif local.

Les associations illoises ont présenté leurs activités sportives, culturelles, artistiques et sociales.

Tout au long de la journée, des démonstrations de judo, de danse et de nombreuses autres disciplines ont animé l'événement.

Ce rendez-vous a été l'occasion pour les habitants de rencontrer les bénévoles, de s'informer auprès de la mairie et, pour beaucoup, de trouver une activité pour l'année.



Séance de cinéma offerte par la Ville

Le 3 août, le Jardin du Comte a accueilli une projection en plein air offerte par la Ville : « Les Bodin's partent en vrille », en partenariat avec le Cinéma Le Rex.

Près d'une centaine de spectateurs se sont installés pour découvrir les célèbres Bodin's dans ce spectacle comique où Maria et Christian multiplient les situations absurdes. Entre quiproquos et humour décalé, le duo a déclenché de nombreux éclats de rire.

Une soirée conviviale et gratuite, qui a permis de profiter d'un cadre naturel et de partager un moment culturel et festif en plein air.



Un nouvel atelier de couture pédagogique s'installe à Ille sur Tet

Dès le 1er décembre 2025, le GRETA-CFA de l'Aude et des Pyrénées-Orientales reprend L'atelier Couture de Mina, maître artisan d'art emblématique d'Ille-sur-Têt, pour en faire un espace dédié à la formation, la retouche et la réparation de vêtements. Situé en plein cœur de la commune, ce projet répond à des besoins émergents sur le territoire en alliant transmission des savoir-faire, formation professionnelle et service de proximité.

L'atelier proposera :

- **Des formations certifiantes** (Certificat de Spécialisation Essayage Retouche Vente, Titre Professionnel de Couturier Retoucheur) pour les stagiaires.
- **Des cours pour particuliers** (initiation ou perfectionnement).
- **Des sessions de professionnalisation pour les couturières en activité.**

L'inauguration officielle aura lieu le 22 janvier 2026, en présence des acteurs locaux et de Mina, qui continuera à transmettre son expertise en tant que formatrice.



Présents sur la photo :
Willy BURGHOFER, Maire d'Ille sur Tet
Pascale GIORDANNI, directrice du GRETA CFA
Rachel ROBERT, conseillère en formation professionnelle
Leila RAMOUL, responsable de dispositif et formatrice
Mina RAMOUL, pour l'atelier de Mina

Porté par la mairie, le GRETA-CFA et des professionnelles passionnées, ce projet s'inscrit dans une dynamique locale déjà solide, notamment avec le lycée professionnel Aristide Maillol. Ce projet permettra de maintenir un service de retouche de proximité, former aux métiers de la mode durable et créer un lieu d'échange entre professionnels, stagiaires et particuliers.

Etat des lieux
CD66 - 26.09.2025

Rendez-vous dès décembre pour découvrir cet atelier innovant !

Le spectacle du « *Pessebre Vivent* » fêtent ses 100 ans !



Cette année 2025 marquera le Centenaire de notre « *Pessebre Vivent* », spectacle de Crèches vivantes, pendant le temps de l'Avent. La Pastorale du Chanoine Bonafont, que nous présentons chaque année, fut écrite en 1925, « per l'asmoursar del Patronatge d'Illa (pour le goûter du patronage d'Illa). »

Cette fresque de la nativité était interprétée par les enfants du catéchisme de la paroisse, presque une centaine à l'époque, avec 8 noëls traditionnels catalans. Cette pastorale à la particularité de suivre scrupuleusement les évangiles, faisant par exemple apparaître la Colère d'Hérode à l'annonce de la naissance de l'Enfant Jésus.

Ces représentations de la Nativité durent s'interrompre dans les années 60, faute de volonté d'organisation et par manque de participants.

L'Estudiantine, sous l'impulsion de Jordi Barre, décida de reprendre en 1985, ces représentations. Depuis lors, fort d'une soixantaine de chanteurs et comédiens, nous nous efforçons de faire perdurer cette tradition qui remonte à Saint François d'Assise. Bien évidemment, ce « *Pessebre Vivent* » a évolué, avec l'ajout de nouveaux chants et un travail de mise en scène.

L'Estudiantine se produit dans tout le département, pour le plus grand plaisir de tous, tout au long du mois de décembre et jusqu'à l'Epiphanie.

Cette année, nous irons même jusqu'à Saillagouse en Cerdagne pour faire briller le savoir-faire Illois. Un moment traditionnel, qui sent bon Noël, avec ses chants en catalan et un déroulé en français (pour ne pas perdre le public qui ne connaît pas la langue d'ici).

Nous pouvons être fiers, à Ille, de faire perdurer cette tradition populaire, qui permet de démocratiser en chanson, la nativité. Nous sommes presque les derniers à maintenir ces « *Pessebres Vivent* », hérités du passé culturel et cultuel de notre ville.



Rentrée scolaire 2025

504 élèves ont fait leur rentrée au collège Pierre Fouché, 4 niveaux répartis dans 20 classes ainsi qu'une classe Ulis. Dans les 4 écoles de la commune, c'est 155 enfants en maternelle et 320 enfants en primaire qui sont accueillis depuis le 1er septembre 2025.

École Maternelle Louis Torcatis (84 élèves)

De gauche à droite : Mme BLANC Rose (ATSEM), Mme SOLER Christelle (ATSEM), Mme CHIARI Elsa, Mme BORDES Nathalie (Directrice), Mme TRABY Sandrine, M. TRABY Frédéric, Mme WALTER Marie, Mme BESANÇON Gwenaëlle (ATSEM), Mme FUENTES Ericka (ATSEM), Mme PHILIPPON Cécile (AESH).



École Maternelle Henri Wallon (71 élèves)

De gauche à droite : Mme MALET Pascale (ATSEM), Mme SANCHEZ-RICHARD Camille, Mme ALLEMEERSCH Cécile, Mme ALQUIER Geneviève (directrice), Mme ABELLA Emmanuelle (ATSEM), Mme BEY Jennyfer (AESH).

Absentes de la photo : Mme TICHADOU Françoise (ATSEM), Mme PARRILLA Jennifer (ATSEM).



École Élémentaire Langevin-Curie (124 élèves)

De gauche à droite : Mme LAFORGUE Alexandra (CE1 bilingue), Mme SEREZAT Marianne (CE1/Directrice), Mme FLACHAIRE-CATARINO Emilie (CP bilingue), Mme VERLOO Sonia (CP), Mme GAZE Sandrine (CP), Mme TASSOU Delphine (CE1).

Absentes de la photo : Mme GUICHET Nathalie (Décharge de direction) et Mme DREVET Vanessa (qui complète le temps partiel de Mme FLACHAIRE).



École Élémentaire Louis Pasteur (196 élèves)

De gauche à droite : Mme WINZENRIETH Aurore (CM1 bilingue), Mme BRUELL Axelle (ULIS), Mme MIEL Pascale (CM1), Mme SAUTET Manon (temps partiels CE2 M. PLA et CM1 Mme MIEL), Mme KLING Alexandra (CM2), Mme GUILLAUME Morgane (CE2), M. PLA Sébastien, directeur (CE2), Mme LOPEZ Aurélie (CM2), Mme BOTET Fanny (CE2 bilingue), M. GONZALEZ Guillem (CM2 bilingue), Mme LEFEBVRE Sandra (CM1).



Pompiers : Bilan de l'été

Un incendie s'est déclaré à Ille sur Tet dans l'après-midi du vendredi 11 juillet, mobilisant d'importants moyens de secours. Le feu, qui a démarré vers 15 heures, a parcouru environ deux hectares de végétation avant d'être maîtrisé. Au plus fort de l'intervention, près de 70 sapeurs-pompiers étaient déployés sur le terrain.

Trois groupes Feux de Forêt (GIFF) ont été engagés, appuyés par un groupe d'alimentation et un hélicoptère bombardier d'eau. Ce dernier a joué un rôle décisif pour éviter que les flammes, poussées par le vent, ne traversent la rivière toute proche. L'incendie a également franchi la départementale 66, nécessitant la fermeture de l'axe

routier entre Ille sur Tet et Néfiach pendant près de trois heures, afin de sécuriser la circulation et permettre l'action des secours.

Les pompiers ont surveillé jusqu'aux environs de 22 heures, soit près de cinq heures d'efforts coordonnés. Grâce aux opérations de débroussaillage réalisées en amont dans le secteur, la progression des flammes a pu être ralentie, permettant un meilleur contrôle de l'incendie.

Aucune habitation n'a été touchée, mais cet épisode rappelle l'importance des gestes de prévention face au risque élevé d'incendies, notamment en période estivale.

Réagir face à un départ de feu ou un sinistre

Si vous êtes témoin d'un départ de feu ou de tout autre sinistre, ayez le bon réflexe :

Appelez le 18 depuis un téléphone fixe ou le 112 depuis un mobile.

Lors de votre appel, il est essentiel de donner avec précision :

- Le lieu / la localisation exacte (adresse, points de repère)
- Le type d'incident (incendie, accident, explosion, etc.)
- Le nombre de victimes (personnes blessées, coincées, en danger...)

Important : Si vous êtes rappelé par les services d'urgence, le numéro affiché sera le 0800 112 112, à ne pas confondre avec une publicité : c'est bien un numéro officiel utilisé par les secours pour vous recontacter.

Événement climatique exceptionnel et pluies torrentielles

Le samedi 12 juillet, au lendemain de l'incendie qui avait déjà fortement mobilisé les secours, la commune d'Ille a été frappée par de violentes intempéries. En l'espace de quelques heures, près de 100 millimètres d'eau se sont abattus dans l'après-midi, provoquant d'importantes inondations

locales. Face à la gravité de la situation, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été activé, avec la mise en place d'un Poste de Commandement Avancé (PCA) pour coordonner les opérations. En seulement deux heures, les pompiers et les équipes municipales ont dû intervenir à 39 reprises. Les interventions ont principalement concerné la mise en sécurité des habitants, notamment dans les zones les plus touchées, ainsi que le drainage de caves rapidement envahies par l'eau. Grâce à la mobilisation

des services de secours et des élus, les dommages ont pu être limités et aucune victime n'est à déplorer, malgré l'ampleur exceptionnelle de l'événement.

La commune a déposé auprès de l'Etat un dossier de catastrophe naturelle. Ce dernier a été retenu et permettra à tous ceux qui ont subi des dégradations et qui ont fait une déclaration à leur assurance d'être remboursés.



La future piscine d'Ille sur Tet, une des premières en France labellisée "Piscine de Demain" 3 étoiles.

La commune d'Ille sur Tet se distingue avec un projet novateur :

Sa future piscine devient la première en France à recevoir le nouveau label "Piscine de Demain" version 2, et ce, dès la phase de conception. Ce label, assorti de trois étoiles, récompense un projet ambitieux d'extension et de couverture de l'équipement existant avec un budget limité à moins de 5 millions d'euros HT.

Le projet repose sur une transformation de l'actuelle piscine estivale en un équipement accessible toute l'année. Accompagnée par D2X International et conçue par Taillandier Architectes Associés, la nouvelle installation comprendra un bassin sportif transformé en bassin nordique, un bassin d'apprentissage de 120 m² et une pataugeoire couverts ainsi qu'un toboggan avec aqua frein. Pour compléter l'équipement, la piscine

proposera un petit espace de détente avec hammam, sauna et spa extérieur.

L'un des points forts du projet est sa halle couverte, dotée d'ouvertures en partie haute, permettant une ventilation naturelle et supprimant le besoin de traitement d'air, ce qui réduit fortement la consommation énergétique.

L'approche énergétique est renforcée par l'installation de 3 pompes à chaleur solaire : une pour le grand bassin, une pour le petit bassin et une dernière pour l'eau chaude sanitaire. Avec une production utile de 558 MWh/an, l'équipement solaire thermique permettra d'économiser 157,1 tonnes équivalent CO2/an et de substituer 585 MWhEF de gaz propane par rapport à une solution classique non renouvelable. Financièrement, le coût de chauffage annuel sera diminué d'environ 30.000€. Ce dispositif s'ajoute à l'ombrière photovoltaïque déjà installée sur le parking (avec une production de 100 kWc).



TRAVAUX EN COURS



Dans un département confronté à une sécheresse persistante, la commune a également misé sur une gestion économe de l'eau. La filtration sur perlite a été retenue : cette technologie permet une excellente qualité de l'eau tout en réduisant les consommations d'environ 15 à 20 %, grâce à l'absence de cycles de rétro-lavage. Une cuve inox sera installée dans chaque bassin pour éviter toute fuite d'eau.

La gestion du site sera elle aussi optimisée grâce à des outils de suivi

précis : tableaux de bord trimestriels pour l'énergie et l'eau, système de contrôle d'accès, suivi des fréquentations et des actions commerciales...

Le programme global a été validé par délibération le 25 septembre 2025.

Les travaux devraient démarrer en fin d'année, pour une réception prévue en octobre 2026. La future piscine sera la seule structure municipale couverte dans un rayon de 25 km. Pour la commune, ce projet n'est pas seulement

Coût prévisionnel : 4 911 105 € HT

Etat - Agence Nationale du Sport :

430 000 €

ADEME : 279 300 €

Région Occitanie Pyrénées Méditerranée :

590 000 €

CD 66 : 150 000 €

Autofinancement : 3 461 805 €

une réponse à un besoin du territoire, mais aussi une manière exemplaire de rénover un patrimoine aquatique vieillissant, dans une logique durable, fonctionnelle et accessible.





De nouveaux espaces sans tabac



Le **décret du 27 juin 2025** élargit l’interdiction de fumer et de vapoter afin de mieux protéger la santé de tous, en particulier celle des jeunes.

Il est désormais interdit de fumer et de vapoter :

- dans les parcs et jardins publics ;
- sur les plages pendant la saison balnéaire ;
- dans les abribus et zones d’attente des voyageurs ;
- aux abords immédiats (au moins 10 mètres) des écoles, bibliothèques, équipements sportifs et lieux accueillant des mineurs (dont la Catalane, la salle des fêtes) ;
- dans les espaces non couverts des bibliothèques et équipements sportifs.

La vente de tabac et de produits de vapotage aux mineurs est plus sévèrement sanctionnée : elle constitue désormais une contravention de 5^{ème} classe.

Ces mesures visent à offrir à chacun un environnement plus sain et à protéger les jeunes des risques liés au tabac et au vapotage.



Les policiers municipaux bientôt équipés de « caméras-piétons »



Dans le cadre du renforcement de la sécurité et de la transparence des interventions, les policiers municipaux seront prochainement dotés de « caméras-piétons ». Ces dispositifs, fixés sur le Gilet Pare Balle des agents, permettront d'enregistrer les interventions sur la voie publique.

L'objectif de cette mesure est double : protéger à la fois les citoyens et les agents, et garantir une meilleure traçabilité des échanges lors des interventions. Les enregistrements ne seront consultés qu'en cas d'incident ou de procédure judiciaire, dans le strict respect de la législation sur la protection

des données personnelles. La mise en service de ces équipements est prévue dans les prochaines semaines. La municipalité souhaite ainsi renforcer le climat de confiance entre la population et les forces de sécurité locales, au service d'un dialogue apaisé et d'une action publique plus transparente.

Renforcement de la sécurité et de la prévention avec le recrutement d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sur la commune.

Les 4 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) ont un rôle essentiel dans la vie quotidienne de la commune. Toujours en binôme, ils assurent une présence de proximité et veillent au respect du cadre de vie.

Leurs missions sont variées. Ils effectuent des patrouilles pédestres,

notamment dans le centre ancien et aux abords des écoles, pour sécuriser les passages piétons aux heures d'entrée et de sortie des élèves.

Ils verbalisent les véhicules mal stationnés (sur passages piétons, places handicapées, etc.) grâce au PVe (PV électronique) avec prise de photo du véhicule en infraction. Les ASVP veillent également à la propreté urbaine en sanctionnant les déjections canines (amende de 135 € + frais de nettoyage de 102,77€).

Leur présence participe à la sécurité et au civisme dans la ville.



Projet de végétalisation et permis de végétaliser : les plantations commencent



Ille sur Tet concrétise son projet de végétalisation du centre-ville pour rendre l'espace urbain plus agréable et durable. Des plantations sont installées pour améliorer la qualité de l'air, réduire les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.

Ce projet engage également les habitants qui ont signé une convention avec la Ville : ils contribuent à l'entretien des espaces verts et à la sensibilisation environnementale, sans recours aux produits phytosanitaires chimiques et en privilégiant l'utilisation d'eau de récupération.



Ille sur Tet labellisée 3 abeilles APIcité® pour son engagement en faveur des abeilles !

La Ville d'Ille sur tet vient d'obtenir sa troisième « Abeille » du label APIcité®, la plus haute distinction nationale qui salue les communes engagées pour la protection des abeilles et des pollinisateurs.

Parmi les actions saluées :

- Fauchage tardif,
- Distribution gratuite de graines mellifères,
- Plantation de haies,
- Végétalisation au cœur de ville,
- Ateliers avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le public et les scolaires,
- Pose de nichoirs pour les mésanges et de gîtes pour chauves-souris,
- Mise en place d'un plan de lutte contre le frelon asiatique,
- Mise en place de conventions pour installer des ruchers sur les terrains municipaux,
- Sensibilisation sur les abeilles auprès des écoles et de l'Ehpad par la maison de l'apiculture.

Une belle récompense pour une démarche concrète et durable ! Merci aux agents municipaux qui œuvrent quotidiennement pour la réalisation de ce projet.



J'AIME, JE PROTÈGE
ET JE DÉFENDS L'ABEILLE

Adresses certifiées

Dans le cadre de la Loi du 22 Février 2022 (loi 3 DS) relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, une base adresse de la Ville sera publiée prochainement sur le site national des adresses : <http://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale>
Sur ce site de cartographie des adresses vous pourrez, le cas échéant, vous assurer que votre adresse est bien certifiée.

Cet outil permet l'amélioration des services publics et privés, en particulier les secours, les livraisons, la fibre, la localisation GPS.

Seules quelques adresses seront modifiées ou créées (principalement hors agglomération) :

- Adresses non attribuées
- Numéro de rue inexistant
- Changement d'adresse

Si votre adresse est modifiée ou créée, vous pourrez faire une mise à jour de votre adresse auprès des prestataires privés (Électricité, Gaz, Eau, Télécom, banques etc...), ainsi qu'auprès des services publics (CAF, MSA, CPAM etc...) grâce au lien ci-dessous :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Rappel des mesures dans le centre historique

Il est rappelé que toute modification de façade doit faire l'objet d'une Déclaration Préalable en Mairie (Cerfa N°13703*12 pour les logements), ceci concerne :

- les ravalements de façades,
- le changement des huisseries,
- la pose d'un climatiseur, etc...

Il est rappelé que la Ville d'Ille sur Tet est située en Site Patrimonial Remarquable, où la couleur blanche et les teintes criardes sont interdites. Les couleurs des enduits sont établis généralement à base d'ocres jaunes et d'ocres beiges.

Pour toute précision, vous pouvez vous adresser en Mairie auprès du Service Urbanisme au 04.48.89.50.08.



Panneaux solaires : démarches à effectuer en mairie

→ Comment déposer une déclaration préalable de travaux ?

Avant d'installer des panneaux photovoltaïques, vous devez impérativement déclarer votre projet auprès de la mairie. Cette démarche est obligatoire pour toutes les installations situées à plus de 1,80 mètre du sol, quelle que soit leur puissance. Les installations au sol d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc sont toutefois dispensées de toute autorisation d'urbanisme. Vous pouvez effectuer une simulation en ligne et trouver le formulaire de déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le site du gouvernement service-public.gouv.fr.

→ Quels documents inclure dans votre dossier ?

Pour que votre demande soit recevable, votre dossier doit contenir les éléments suivants :

- un plan de situation, un plan de masse et un plan des façades et toitures précisant les dimensions des panneaux ;
- un visuel extérieur et un document graphique montrant l'intégration du projet dans son environnement ;

- des photographies de l'environnement proche et lointain.

Une fois le dossier complété, vous pouvez le transmettre à la mairie.

Si votre dossier est incomplet, la mairie dispose d'un mois pour vous demander les pièces manquantes. Vous aurez ensuite trois mois pour le compléter, faute de quoi la demande sera rejetée.



→ Quel est le délai d'instruction ?

Le délai d'instruction est généralement d'un mois. Cependant, il peut être porté à deux mois si votre habitation se situe dans une zone protégée ou classée (ABF).

Une fois votre projet accepté, la mairie vous délivre une autorisation d'urbanisme mentionnant la date à partir de laquelle les travaux peuvent commencer.



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Dimanche 15 et 22 MARS

Inscription sur les listes électorales : préparez dès maintenant les municipales de 2026

**Les prochaines élections municipales se tiendront
les dimanches 15 et 22 mars 2026.**

L'inscription sur les listes électorales est possible tout au long de l'année pour les habitants de nationalité française ou européenne, âgés de 18 ans ou plus. Cependant, pour pouvoir voter lors des élections municipales de mars 2026, vous devrez être inscrit(e) au plus tard le 6 février 2026 (pour les démarches en mairie) ou avant le mercredi 4 février 2026 (pour les démarches en ligne).

Les citoyens peuvent procéder à leur inscription :

- Directement à la mairie, au 107 bis avenue Pasteur, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, avec une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans) et un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou abonnement internet. Attention, les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées).

- Par courrier, en adressant à la Mairie d'Ille sur Tet - Service des élections, le formulaire CERFA n°12669*02 (citoyens français) ou CERFA n°12670*02 (citoyens européens), accompagné des justificatifs nécessaires.

- En ligne, via le portail officiel : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396.

À savoir : comment vérifier votre inscription ?

Avant chaque élection, il est conseillé de vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez le faire en quelques clics sur : service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

N'oubliez pas de signaler à la mairie un déménagement récent ou un changement d'adresse dans la commune, afin que votre inscription reste valide.

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Naissances du 1er Juillet au 30 Septembre 2025

VAN OPSTAL Lyano, le 02/08/2025

GUITARD Juan, le 22/08/2025

FRANÇOIS Joséphine, 31/08/2025

Pacs du 1er Juillet au 30 Septembre 2025

BACHELET Brice et BO Clémence le 08/07/2025

DE CASTRO Mathieu et VILAR Claudine, le 01/08/2025

CARDON Cyril et BRUNET Sandra, le 30/08/2025

Mariages du 1er Juillet au 30 Septembre 2025

BORDEAUX Yannick et BENHAMZA Yasmina, le 12/07/2025

MARTY Mathias et POUBLANC Léa, le 02/08/2025

CASAMITJANA Maxime et PARAIRE Cécile, le 18/07/2025

SEMENTINE Pablo et DELABRE Margot, le 09/08/2025

DISSARD Thierry et CARRERE Nadine, le 23/08/2025

RICHIER Mathias et NEF Perrine, le 30/08/2025

CHARTON Claude et GILLES Janic, le 27/09/2025

Décès du 1er Juillet au 30 Septembre 2025

CUCOVAZ Gaston, le 02/07/2025

CALVET Guy, le 06/07/2025

CALMON Paul, le 13/07/2025

NICOLAS René, le 15/07/2025

FONQUERNY Jean, le 16/07/2025

COROMINA Marie, vve CALVET, le 22/07/2025

HERRAIZ Joseph, le 27/07/2025

CAMPDORAS Rosette, vve MAUREILL, le 05/08/2025

COMBEALBERT Jeanne, vve PALISSER, le 06/08/2025

BARNOLE Maurice, le 11/08/2025

DELANÖE Eliane, vve IBERGAY, le 11/08/2025

MARTINEZ ABELLAN José, le 11/08/2025

BEN HELAL Samuel, le 17/08/2025

TALAIRACH Josette, ép. TOUCHAGUES, le 29/08/2025

VILLANUEVA Mariana, vve GORDON, le 29/08/2025

ROUSSEAU Josette, ép. GALVAN, le 01/09/2025

SLOTTKE Sonja, ép. GOLFIER, le 03/09/2025

OBIOLS Ricardo, le 04/09/2025

BLANQUÉ Francis, le 06/09/2025

GOT Huguette, vve CAZEBLANQUE, le 06/09/2025

COMMAILS Abdon, le 09/09/2025

GARDA-GERMAIN Didier, le 11/09/2025

MAS Marie-Louise, vve BLANC, le 19/09/2025

ORTEGA LOPEZ Sandra, le 19/09/2025

BARATE Janine, vve VILARDELL, le 27/09/2025

MARTINEZ Ana, vve VAZQUEZ, le 27/09/2025

DEL PINO Marie, ép. CHANARD, le 30/09/2025

BERDAGUER Francis, le 30/09/2025

TRIBUNE LIBRE

Aucun texte reçu du groupe d'opposition

À NE PAS RATER CET HIVER !

D'octobre à Décembre

Ateliers « Sport66 »

Tous les mercredis
Salle des fêtes
de 9h00 à 10h30
Inscription obligatoire au CCAS

Du 7 novembre au 5 décembre

Ateliers « Bien être au quotidien »

Tous les vendredis
Salle Henri Demay
de 14h00 à 16h00
Inscription obligatoire au CCAS

5 décembre

Marché de Noël

Place de la République
Organisé par l'Association des commerçants

5 et 6 décembre

Téléthon

Salle La Catalane
Diverses manifestations avec les associations

6 décembre

Concert de l'orchestre de chambre de Thuir

Église St-Étienne à 17h
Gratuit

10 décembre

Cinéma du Téléthon

Cinéma Le Rex à 20h
« Y'a pas de réseau »
Offert par la Mairie
Don libre pour le Téléthon
(Chèques ou espèces)

13 décembre

Concours de Belote

Salle des Fêtes
Tombola et buvette sur place
Inscription au 06 59 68 71 08

19 décembre

Cinéma de Noël

Cinéma Le Rex à 20h
« Falcon Express »
Offert par la Mairie

20 décembre

Marché de Noël

Salle La Catalane
Bal des lutins de 14h à 16h
Organisé par Fest'Ille

21 décembre

Loto

Salle La Catalane
Organisé par Fest'Ille
Ouverture : 13h - Début : 15h

Tournois de Pétanque de Noël

Boulodrome à 14h30
Lots gourmands à gagner
Buvette sur place

26 décembre

Don du sang

Salle des fêtes De 15h à 19h30

26 décembre

El Pessebre, Pastorale

Église Saint-Étienne à 17h30
La chorale de l'Estudiantina présente la crèche vivante.
Entrée gratuite

28 décembre

Loto

Organisé par Fest'Ille
Ouverture : 13h
Début : 15h

10 janvier

Vœux à la Population

Salle la Catalane à 18h
Vœux du Maire et apéritif offert par la Mairie